



PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 308
Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations
septiques

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.


Directrice générale et secrétaire-trésorière
Suzanne Francoeur

Avis public publié 19 avril 2018.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 3 octobre 2018

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3 octobre 2018.

Signé par : 
Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière